

Accueil durant les vacances scolaires Hiver 2026

SECTEUR D'ORIGINE	CENTRES D'ACCUEIL
Maternelles	
Aimé-Césaire	Picasso
Marginéa	
Picasso	
Candalle	Candalle
Barberet	
Anne-Frank	Saint-Clair
3 Merlettes	
Prévert, Rostand	Prévert
Néruda	
Pajot	
Élémentaires	
Pagnol	Dubus
Anne-Frank	
Dubus	
Prévert, Rostand	Prévot
Prévot (Pajot)	
Néruda	
Aimé-Césaire	Boisrame
Boisramé	
Marginéa, Picasso	

Annulation sans facturation jusqu'au 08/02/2026

MOTIFS	À FOURNIR	À TRANSMETTRE
Maladie enfant inscrit	Certificat médical	Dans les 48h qui suivent l'absence
Raison familiale	Justificatif par courrier ou via le site : pontault-combault.fr	15 jours avant la date du début des vacances scolaires.



Pour rappel : Le calcul de votre quotient familial est obligatoire pour accéder aux différents accueils péri et extra scolaires. Passé le délai d'annulation sans facturation, l'ensemble des journées annulées (sauf sur justificatif médical, certificat de décès) sera facturé.

Accueil citoyens

Inscrivez directement votre enfant sur le Portail Famille!

Inscription

Accueil de loisirs - Vacances scolaires

Hiver 2026

Du lundi 23/02/2026 au vendredi 06/03/2026

Code famille	
Nom du responsable légal	
Téléphone (obligatoire)	

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

École maternelle / élémentaire (rayer la mention inutile) :

Date de naissance de l'enfant :

P.A.I. (protocole d'accueil individualisé) cocher la bonne case

P.A.I. périscolaire

P.A.I. éducation nationale (si votre enfant ne fréquente pas les accueils de loisirs durant l'année, merci de joindre la copie du P.A.I. signé avec l'école à cette feuille d'inscription).

Cadre réservé à l'administration	
Date de réception	
Liste d'attente	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

1

À remettre à l'accueil citoyens

Vacances scolaires

Hiver 2026

(cochez les dates de présence de votre enfant)

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
23/02	24/02	25/02	26/02	27/02
<input type="checkbox"/>				
02/03	03/03	04/03	05/03	06/03
<input type="checkbox"/>				

 **Information importante:** afin de respecter les taux règlementaires obligatoires, votre enfant pourrait être accueilli sur un centre de loisirs différent de son secteur habituel. Si cela devait arriver, vous seriez prévenu par mail et ou par courrier avant le début de la période de vacances.

Date et signature obligatoires :

Date limite d'inscription : **01/02/2026**

Toute inscription parvenue hors délai sera traitée en fonction des places disponibles.



Aucune inscription pour les vacances d'hiver 2026 ne sera prise en compte en cas de défaut de règlement de vos factures et sans avoir rempli la fiche de renseignements. Si tel est le cas, merci de vous déplacer à l'accueil citoyens.

2

À conserver par la famille

Vacances scolaires

Hiver 2026

(cochez les dates de présence de votre enfant)

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
23/02	24/02	25/02	26/02	27/02
<input type="checkbox"/>				
02/03	03/03	04/03	05/03	06/03
<input type="checkbox"/>				

 **Information importante:** afin de respecter les taux règlementaires obligatoires, votre enfant pourrait être accueilli sur un centre de loisirs différent de son secteur habituel. Si cela devait arriver, vous seriez prévenu par mail et ou par courrier avant le début de la période de vacances.

Nom et prénom de l'enfant :

Fait le :

Afin que votre enfant soit accueilli dans les meilleures conditions à l'accueil de loisirs, vous devez l'inscrire à l'aide de ce formulaire ou sur le portail famille.

1. Remplissez les deux volets de ce formulaire en indiquant précisément les dates de présence de votre enfant à l'accueil de loisirs.
2. Détachez la partie **2** du formulaire qui vous est réservée. Conservez-la pour mémoire.
3. Remettez l'autre partie **1** à l'accueil citoyens de la mairie.



Infos : 01 70 05 45 15